

2^{ème} RONDE DES LAURENTIDES 2017

Sam 02/09/2017

REGLEMENT



RANDONNEE AUTOMOBILE DE NAVIGATION ET DE TOURISME

ORGANISATION



Compte pour le challenge TRACE



ARTICLE 1 : GÉNÉRALITÉS

1.1 : L'ASSOCIATION

KRONO RACING TEAM, 63 rue de BITCHE 57415 MONTBRONN, association inscrite au registre des associations du TI de Créons Volume 8 Folio 13, organise le samedi 02 septembre 2017 une **randonnée automobile de navigation et de tourisme** dénommé **2^{ème} ronde des Laurentides**. Elle a fait l'objet d'une déclaration auprès des Préfecture de Moselle et du Bas-Rhin, conformément aux dispositions en vigueur. Cette sortie est basée sous le signe de la convivialité, de la passion et du plaisir de roulage sans esprit de compétition (elle n'est en aucun cas une épreuve sportive). Elle se déroule par roulage libre en catégorie tourisme et navigation, et par passage de groupes d'une demi-douzaine de voitures précédées par un ouvreur du club organisateur en catégorie balade. Elle a pour finalité de permettre à des passionnés de faire rouler leurs véhicules dans des conditions de sécurité optimales et de mettre en valeur, en le faisant vivre, le patrimoine industriel que constituent ces véhicules. Elle favorise aussi la découverte du patrimoine paysager, architectural, culturel et historique de nos régions. La randonnée est organisée de façon à ce que chaque participant, quel que soit l'âge et la cylindrée de son véhicule, puisse effectuer le tracé dans de bonnes conditions de sécurité.

Elle se déroule sur route ouverte, dans le respect du code de la route, avec le souci de ne pas perturber la circulation des autres usagers de la route ni la tranquillité des riverains. Le départ des participants est échelonné de façon à ne pas gêner le trafic routier.

1.2 : RESPONSABLES OFFICIELS DE LA RANDONNEE

Responsable chargé des relations avec les participants:

Jean-Philippe FULLHARD

Adresse : 12 rue du Colonel COMPAGNON F-57720 ERCHING

Téléphone: 06 35 47 66 00 , jpfullhard@gmail.com

Responsable adjoint: Guy FERSTLER

Commissaire sportif: Alban PINTA

Commissaire Technique : Jean-Marc KUNTZ

1.3 : DESCRIPTION DE LA MANIFESTATION

Il s'agit d'une randonnée de navigation simplifiée à parcours secret se déroulant sur la voie publique de +/- 160 kilomètres sans aucune notion de vitesse. Le départ et l'arrivée ont lieu du Domaine des Laurentides, Lieu-dit La Finsterbach F-57620 LEMBERG. La vitesse moyenne du parcours est prévue

pour ne pas à avoir à excéder les 49.9km/h. Les équipages en catégorie « tourisme » et « navigation » seront composés d'au moins 2 personnes (un conducteur et un navigateur de + de 13ans). Le nombre de personnes à bord du véhicule ne pourra pas être supérieur au nombre de places assises mentionné sur le certificat d'immatriculation du véhicule. Les voitures seront réparties en groupes, définis par l'organisateur.

1.5 : CODE DE LA ROUTE

La manifestation n'est pas sportive : Il ne s'agit en aucun cas d'une épreuve de vitesse Les participants doivent respecter le code de la route et les arrêtés municipaux des agglomérations traversées... Les participants devront être tout particulièrement vigilants avec les marcheurs, cyclistes et motards lors du passage de zones habitées, passages à faible largeur de chaussée ou à faible visibilité. L'objectif est aussi de rester courtois avec les autres usagers de la route, sachant que la manifestation ne donne aucune priorité, ni faveur sur la route. L'organisation sanctionnera les comportements abusifs, pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la manifestation. Des contrôles, secrets ou non secrets, seront implantés sur le parcours pour s'assurer du respect des vitesses maximum autorisées, le respect de non franchissement de lignes continues ou encore le respect de l'arrêt aux panneaux routiers « STOP » et « feux tricolores », réalisés par tous moyens à discrétion de l'organisation.

ARTICLE 2: VÉHICULES AUTORISÉS À PARTICIPER

2.1 : VÉHICULES AUTORISÉS

Cette sortie ludique est ouverte à tous les véhicules, avec priorité donnée aux véhicules sportifs (immatriculés) et anciens et/ou ayant un intérêt en collection, sans restriction d'âge. Le nombre de véhicules admis à prendre le départ est fixé à 90 voitures maximum afin de préserver la convivialité de cette manifestation. Si le nombre des inscriptions est supérieur à ce nombre, une liste d'attente sera constituée pour pallier d'éventuels désistements. L'organisation sera informée au préalable des concurrents venant avec plateaux et/ou remorques. Ils pourront alors être stationnés au Domaine des Laurentides aux emplacements réservés, aux risques et périls de leurs propriétaires.

2.2 : ÉQUIPEMENTS ADDITIONNELS AUTORISÉS DANS LES VÉHICULES

Les cartes routières et « tripmasters » de tous types sont autorisés (et conseillés en catégorie navigation). L'utilisation des GPS et application de géolocalisations pour Smartphone ou Tablette **est sanctionnée**. L'esprit de la manifestation est d'utiliser l'itinéraire fourni sous forme littéraire, de se servir des cartes à tracer et des documents fournis, de permettre aux équipages de mettre en avant leur sens de l'observation sur le terrain pour se repérer et progresser comme « à l'ancienne ». L'organisation compte sur la sportivité de chaque équipage afin d'assurer à tous, des conditions identiques de participation...

ARTICLE 3: DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION

3.1 : INSCRIPTIONS :

Les inscriptions sont reçues à partir du jeudi 1^{er} juin 2017 jusqu'au mercredi 16 août 2017 (cachet de la poste faisant foi). Les participants auront la possibilité de s'inscrire en catégorie « balade » (balade par groupe de véhicules avec un ouvrier du club), « tourisme » et « navigation » toutes deux sans ouvrier(s).

3.2 : ACCUEIL ET VERIFICATIONS :

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront samedi 2 septembre 2017 de 11h00 heures à 13h30, Domaine des Laurentides, 57620 LEMBERG.

Les vérifications administratives permettront de s'assurer de la bonne identification du véhicule et de la correspondance avec le dossier d'inscription. Lors du retrait de son dossier, le conducteur devra être en mesure de présenter à l'organisation :

- Son permis de conduire et celui de son navigateur si celui-ci est amené à conduire
- L'autorisation du propriétaire du véhicule s'il n'est pas à bord

Les participants, responsables de leur approvisionnement en carburant, sont conviés à se ravitailler avant le départ de l'épreuve. (Station la plus proche : Intermarché LEMBERG) .

Une zone d'étalonnage pour les véhicules équipés de tripmasters sera mise en place.

3.3 : BRIEFING :

Le briefing de 13h30 à 13h45 permettra à chacun de se remémorer le déroulement de la journée, les règles élémentaires de sécurité et de présenter les ouvriers aux participants inscrits dans la catégorie « balade ».

3.4 : RANDONNEE TOURISTIQUE DE NAVIGATION

Le roulage se déroulera en 2 sections :

-1ère section d'environ 80 km. Départ de la 1ère Voiture, Parking des Laurentides à 14h01 arrivée 16H01.

-2ème section d'environ 80 km : Départ de la 1ère Voiture 16H31 arrivée 18H36

L'ordre de départ est défini par l'organisateur. Chaque participant recevra, au départ de chaque section, le détail de l'itinéraire, le kilométrage et les temps proposés pour la réaliser. Les départs de sections seront donnés par une équipe de contrôleurs toutes les 5 minutes pour la catégorie balade où chaque regroupement de véhicules roulant en convoi avec un ouvreuse du club organisateur. Cet intervalle de temps peut être modifié par les organisateurs en fonction du nombre de participants et d'aléas survenus au cours de la manifestation.

Le parcours officiel, qui doit être obligatoirement suivi, est gardé secret jusqu'au moment du départ. Il sera décrit sur deux carnets d'itinéraire (road-book), le second carnet étant donné aux équipages à l'issue de la 1^{ère} section. En cas d'obstacle imprévu sur l'itinéraire, un détournement sera mis en place par tout moyen approprié à discrétion de l'organisation pour ramener les participants sur la bonne route.

Chaque participant disposera cependant de 3 numéros de téléphone lui permettant de joindre à tout moment de la manifestation le comité organisateur. Tout participant ayant quitté le parcours devra le signaler à l'organisation pour éviter des recherches inutiles.

3.5 : REPAS ET REMISE(S) DE PRIX

Au départ puis à l'arrivée de la randonnée, les véhicules stationneront en parc fermé sur le parking du Domaine des Laurentides, et seront exposés au public. L'entrée est gratuite pour les visiteurs, et ces derniers auront la possibilité (moyennant finance) de se restaurer. A l'issue du repas (19h30-21h30), aura lieu la remise de prix (21h30).

3.6 : OPTIONS

En plus de l'exposition des véhicules engagés en parc fermé durant le repas et remises de prix, les participants auront la possibilité de visiter (gratuitement) les écuries du domaine des Laurentides.

ARTICLE 4: ENGAGEMENT

4.1 : DEMANDE(S) D'ENGAGEMENT

Les demandes d'engagement, accompagnées du montant de la participation aux frais sont à adresser à KRONO RACING TEAM – chez Jean-Philippe FULLHARD - 12 rue du Colonel COMPAGNON F-57720 ERCHING.

Les engagements doivent être impérativement accompagnés du règlement libellé à l'ordre de KRONO RACING TEAM. Un virement bancaire est demandé aux équipages étrangers (IBAN FR76 1027 8056 3000 0202 7510 107 ; BIC CMCIFR2A). Toute demande d'engagement ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du montant de sa participation.

Le nom de l'équipage figurera sur les formulaires d'inscription ainsi que sur la liste des participants. L'organisation se réserve le droit de refuser un engagement sans avoir à justifier sa décision. Dans ce cas, les documents et droits d'engagement seront retournés au candidat non admis.

4.2 : MONTANT DE LA PARTICIPATION

Le montant de la participation aux frais est fixé à 90€. La participation aux frais comprend, pour un équipage de 2 personnes :

-2 plaques souvenir de l'événement, les autocollants numéros qui seront apposés sur les vitrages avant et arrière,

-L'assurance spécifique « Organisateur »

-Les carnets d'itinéraires

-La collation entre les deux sections et le repas (hors boissons) par personne inscrite

-Les trophées et cadeaux souvenirs

Les chèques d'engagement seront encaissés à partir du lundi 03 septembre 2017, les virements bancaires devront parvenir sur le compte bancaire de KRONO RACING TEAM avant le 16 août 2017.

4.3 : DESISTEMENT(S)

Un participant régulièrement engagé, ne prenant pas le départ sera remboursé de la façon suivante :

-Forfait signalé avant le 16 août 2017 inclus: droits d'inscription remboursés à 100 %

-Forfait signalé après le 16 août 2017: pas de remboursement.

En cas de défaillance technique de dernière minute, un équipage aura la possibilité de prendre le départ avec un véhicule de remplacement, à partir du moment où cela aura été signalé à l'organisation au plus tard lors des vérifications administrative. Si l'équipage ne souhaite pas engager un véhicule de remplacement, il aura toutefois la possibilité de participer au repas et de bénéficier de ses plaques souvenirs.

ARTICLE 5 : ASSURANCES

Une police d'Assurance R.C. sera souscrite par l'organisateur garantissant la responsabilité civile de l'organisation.

Le participant reste seul responsable des dégâts matériels pouvant survenir à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation. Il appartient aux participants de vérifier auprès de leurs assureurs que leurs différents contrats d'assurance restent valides pendant la durée de la randonnée. Si ce n'est pas le cas, il leur appartient de prendre toute disposition pour couvrir le pilote et le navigateur contre les risques de la randonnée.

ARTICLE 6 : VERIFICATIONS TECHNIQUES

6.1 : POINTS CONTROLES

Tous les véhicules doivent être en accord avec la réglementation de leur pays d'immatriculation, ainsi qu'avec les normes techniques du présent règlement. L'organisation effectuera sur les véhicules engagés des vérifications techniques portant essentiellement sur la conformité du véhicule avec la déclaration portée sur l'engagement et son aspect de présentation, ainsi que sur les points de sécurité suivants :

-Les pièces afférentes au véhicule engagé: vignettes d'assurance et du contrôle technique en cours de validité.

-Etat des pneumatiques : ils doivent être en bon état. Les gommes dites semi-slicks sont autorisées.

-Présence d'un cric et d'une roue de secours en état ou d'un kit anti-crevaison

-Présence d'un triangle de sécurité et d'autant de gilets fluorescent de sécurité que de personnes qui composent l'équipage.

Pour des questions de fluidité dans les contrôles, les véhicules des ouvriers seront contrôlés lors des reconnaissances. Ils n'occasionneront donc pas de gênes dans le contrôle des véhicules des participants avant le départ.

Le niveau sonore pourra être contrôlé au sonomètre avant le départ, ou pendant la manifestation et devra être conforme à la législation. (Arrêté du 18 juillet 1985 relatif au contrôle au point fixe du niveau sonore des véhicules à moteur : Lors d'un contrôle routier (mesure du niveau sonore au point fixe), le véhicule est conforme si le niveau sonore ne dépasse pas de plus de 5 dB(A) la valeur correspondante sur la carte grise.

6.2 : EXAMEN GÉNÉRAL DU VÉHICULE

Il portera sur le respect de l'authenticité du modèle présenté. A la suite de toutes ces vérifications, l'organisation peut refuser le départ du véhicule, ou en déclarer l'exclusion immédiate, si celui-ci est jugé, par elle, non conforme à l'esprit de la manifestation, non conforme au règlement ci-dessus, non conforme aux normes techniques ou administratives, ou jugé dangereux et sans qu'il ne puisse être réclamé de dédommagement par le participant.

L'organisation pourra, afin de veiller au respect de ces règles, effectuer de nouvelles vérifications durant le déroulement de la manifestation, ou à l'arrivée.

6.3 : ASSISTANCE

Sur le parcours seuls les occupants du véhicule, d'autres participants ou l'assistance mise en place par l'organisation peuvent venir en aide à un équipage en difficulté. Les commissaires techniques en charges des vérifications techniques assurent aussi un service d'assistance, mis en place par l'organisateur. En cas de panne, l'équipage peut faire appel à cette assistance qui le ramènera à l'arrivée de la randonnée ou devra contacter le service d'assistance de son Assurance Automobile.

ARTICLE 7 : PLAQUES, NUMÉROS,

L'attribution des numéros et l'ordre des départs seront attribués en fonction des groupes de manière à l'homogénéité des véhicules dans les groupes. L'organisation fournira à chaque équipage deux plaques souvenir et 2 numéros (un de pare-brise, et un de lunette arrière). Les numéros seront apposés visiblement par les commissaires techniques.

ARTICLE 8 : CONTRÔLES HORAIRES ET DE PASSAGE

La catégorie « balade » n'est pas concernée par les relevés des contrôles de passage. Les panneaux signalant les CH, CP seront toujours situés sur le bas-côté droit de la route. Les CP seront déposés le lendemain de la manifestation et les CH et CP humains seront levés 60 min après l'heure de passage idéale du dernier participant. Dans le cas d'un passage tardif après l'heure de fermeture d'un contrôle quel qu'il soit, la pénalité correspondra au contrôle manquant concerné.

8.1 : CARNET DE CONTROLES

Chaque équipage recevra au départ de chaque section, son carnet de contrôle qu'il devra faire viser aux différents contrôles. Ce carnet de contrôle servira également à noter les contrôles de passage (CP) placés sur l'itinéraire. L'exactitude des inscriptions renseignées reste sous l'entière responsabilité des participants. Toutes les annotations portées sur les carnets de contrôle devront l'être de manière indélébile (au stylo bille). L'utilisation d'un crayon et toute rature ou l'altération du carnet entraînera une pénalité. En cas d'abandon, le carnet de contrôle devra être remis à l'organisation.

8.2 : CONTROLES HORAIRES « CH »

Les contrôles horaires « CH » sont installés au départ et à l'arrivée de chaque section. Pour ne pas être pénalisés, les participants en catégorie « tourisme » et « navigation » doivent pointer aux CH dans la minute qui suit l'heure idéale de pointage. Exemple : si l'heure idéale de pointage est 16h30, ils doivent pointer entre 16h30mn 00sec et 16h30mn59 secondes. Le pointage avant ou après cette tranche de temps est pénalisé.

Les contrôles sont matérialisés de la façon suivante :

-Départ de l'étape : un panneau CH, figurant une horloge, rouge (arrêt obligatoire). Le commissaire donne à l'équipage son heure de départ et lui remet son carnet de contrôle et son carnet d'itinéraire.

-Arrivée de l'étape ou secteur : un panneau CH jaune suivi, environ 25 m plus loin, par un panneau CH rouge (arrêt obligatoire). Le temps est pris au moment où le véhicule s'arrête au panneau rouge.

Le commissaire vise et récupère le carnet de contrôle au panneau rouge.

8.3 Contrôles de passage : « CP »

Les contrôles de passage, disséminés tout au long du parcours, permettent de vérifier le passage effectif sur le bon itinéraire. Ils sont de plusieurs types :

-CP « humains », matérialisés par un panneau CP rouge (arrêt obligatoire): l'équipage doit s'arrêter pour faire pointer son carnet de contrôle par un commissaire.

-CP "d'Observation" : une question est posée dans le carnet de route sur un objet, un texte, sans équivoque et bien visible sur le parcours. L'équipage doit inscrire la réponse dans la case prévue sur le carnet de contrôle.

-Tous les CP ne sont pas forcément placés sur le bon itinéraire. Les inscriptions sur le carnet de contrôle ne correspondant pas au bon itinéraire sont pénalisées.

8.4 Temps idéal de Passage

Les mentions : « TIP : ...min... sec » pourront figurer dans certaines cases du carnet d'itinéraire ou sur les carnets de contrôle. Elles indiquent le « temps idéal de passage » à cet endroit du tracé, compte tenu de la moyenne horaire qui a été proposée. Ils ont pour but de cadencer le déroulement de la manifestation, d'éviter les dépassements de moyenne et la formation de convois. Le temps de passage est contrôlé à cet endroit du parcours. L'avance et le retard sont pénalisés. Ils sont disposés de manière à ce que l'avance éventuelle permette de profiter de lieux touristiques et participent à la découverte du patrimoine situés en amont du contrôle.

ARTICLE 9 : PÉNALISATIONS – CLASSEMENTS

9.1 : CLASSEMENT GENERAL

Seules les catégories « tourisme » et « navigation » bénéficient d'un classement. Exprimés en points, les pénalités participent à l'établissement du classement. Ce dernier se fera par addition des points obtenus sur l'ensemble du parcours. L'équipage ayant obtenu le plus petit total de points sera déclaré vainqueur.

En cas d'ex aequo, les équipages seront départagés en donnant d'abord l'avantage au kilométrage réalisé. En cas d'ex aequo avec un équipage disposant d'une auto avec compteur kilométrique non fonctionnel, ce dernier sera « déclassé ». (le tripmaster pouvant être ajusté n'est pas considéré comme compteur kilométrique). S'il subsiste encore une égalité, là sera pris en compte le poids du véhicule le plus faible.

Dans le respect de la charte des organisateurs 2017 du challenge TRACE (Trophée des Randonnées Automobiles des Clubs de l'Est), seuls les véhicules de plus de 20 ans marqueront des points au classement général du challenge TRACE, les voitures modernes ou d'exceptions n'obtiendront pas de points.

9.3 : PENALITES :

-Flagrant délit d'utilisation d'un GPS moderne (Smartphone, tablette, GPS intégré sur véhicule moderne) : 120pts

-Flagrant délit d'infraction au code de la route (excès de vitesse, non-respect du stop, feux tricolores, franchissement total de ligne continue, emprunt route à restriction de circulation ...): 120pts

-Flagrant délit de franchissement partiel de ligne continue (avec deux roues du véhicule): 60pts

-personne supplémentaire (>10ans) aux deux membres d'équipage dans le véhicule en catégorie « tourisme » et « navigation »: 60pts

-CP erroné, CP manquant, ou passage dans le mauvais sens de circulation à un CP : 30pts

- Pas de réponse ou réponse au crayon par question au questionnaire : 30pts
- Réponse fausse ou rature par question au questionnaire : 30pts
- Minute de retard à un contrôle horaire (CH): 2pts
- Minute d'avance à un contrôle horaire (CH): 4pts
- Dépassement de 30min et + à un contrôle horaire (CH) : 100pts

ARTICLE 10 : APPLICATION DU RÈGLEMENT ET RÈGLES DE BONNE CONDUITE

10.1 : COMPORTEMENT

En catégorie « balade », avec ouvreur du club organisateur, les véhicules se déplacent en convoi. Un convoi est constitué d'au moins 2 voitures, et les véhicules du convoi sont censés partir en même temps pour arriver tous ensemble. Comme ce n'est pas une course, dans un convoi ON NE SE DOUBLE PAS ENTRE PERSONNES D'UN MEME CONVOI. Dans les convois la seule règle qui s'applique est de toujours garder visible dans son rétro celui qui nous suit. Cependant tout participant devant pour une raison ou pour une autre être doublé, doit largement laisser le passage dès que le profil de la route le permet. Tout comportement inamical ou dangereux sera sanctionné par l'exclusion de la manifestation. Aucune impolitesse ne sera tolérée vis-à-vis des membres de l'organisation, officiels, contrôleurs et autres participants.

10.2 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

De par son engagement, chaque participant accepte les termes du présent règlement et décharge l'association organisatrice ainsi que ses membres de toute responsabilité à son égard et à celui de ses biens. Du fait de son engagement, chaque participant est considéré comme adhérent au présent règlement et accepte de se conformer aux décisions de l'Organisation. Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par l'Organisation et seront sans appel.

AUCUNE RECLAMATION NE SERA ADMISE en raison du caractère amical de l'évènement. L'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement, au programme de la journée ainsi que de l'annuler en partie ou en totalité si les circonstances l'exigent.

10.3 : SANCTIONS

La sécurité étant le point capital de la journée, n'oubliez pas que les équipages circulent sur des routes normalement ouvertes à la circulation et régies par le Code de la Route. Votre participation ne vous accorde aucune priorité vis à vis des autres usagers de la route. L'organisation se réserve le

droit d'exclure directement tout équipage dont l'avance excessive traduit manifestement une conduite dangereuse. Des contrôles de vitesse pourront être organisés tout au long du parcours, principalement dans les traversées d'agglomérations, et aux endroits réputés dangereux mentionnés dans le carnet d'itinéraire. Ces contrôles pourront être effectués aussi bien par l'organisation, que par les forces de l'ordre. Le KRONO RACING TEAM dispose d'un appareil de mesure de la vitesse. Celui-ci sera mis en place sur le parcours. Suivant son emplacement, les équipages devront passer devant à la vitesse réglementaire. Des pénalités seront appliquées suivant la vitesse légale au point de contrôle. Toute infraction grave constatée entraînera l'exclusion. Ces contrôles concerneront toutes les catégories. Les infractions relevées par les forces de l'ordre ne seront pas supportées par l'organisation, mais par les équipages verbalisés.

L'exclusion pourra aussi être prononcée à l'encontre d'un participant en raison de:

- Non règlement des frais d'engagement,
- Non-conformité aux vérifications administratives ou techniques.
- Falsification des documents de contrôle,
- Comportement inamical envers l'organisation, les officiels ou les autres participants,
- Alcoolémie avérée
- Infraction grave au code de la route.

En cas d'exclusion, le ou les participants ne pourront prétendre au remboursement des sommes versées. L'exclusion implique l'interdiction immédiate de poursuivre la manifestation, la suppression de la couverture technique, le dégagement total de la responsabilité de l'organisation et pourra aussi être interdit de participer aux autres manifestations ultérieures organisées par le KRONO RACING TEAM.